



| HONORAIRES GESTION  |  |   |
|---|--|---|
|   | OFFRE ACCESS<br>5% HT*<br>DU LOYER MENSUEL<br>(CHARGES INCLUSES)   | OFFRE PREMIUM<br>7% HT*<br>DU LOYER MENSUEL<br>(CHARGES INCLUSES)   |
| <b>GESTION COURANTE</b>   |  |   |
| Comptabilité / Quittancement  | X  | X   |
| Perception et reversion des loyers (virement le 20 de chaque mois),   | X  | X   |
| Relance/mise en place d'une procédure de recouvrement jusqu'à transfert du dossier à un huissier  | X  | X   |
| Régularisation annuelle de charges  | X  | X   |
| Perception de la taxe d'ordures ménagères   | X  | X   |
| Révision annuelle du loyer  | X  | X   |
| Rapport de gestion mensuel  | X  | X   |
| Rapport de gestion annuel / OFFERT : calcul de votre revenu foncier à déclarer selon les éléments comptables en notre possession.   | X  | X   |
| Accès à un espace dédié   | X  | X   |
| <b>ENTRETIEN/TRAVAUX</b>  |  |   |
| Collecte des devis, représentation du maître de l'ouvrage dans le suivi et la réception des travaux de réparation et d'entretien courant.<br>NB. Consultation du propriétaire pour les travaux d'un montant supérieur à 150 € HT/ sauf en cas d'urgence.<br>NB2 .MARTINIQUE GESTION & SYNDIC n'est pas maître d'oeuvre délégué. | X  | X   |
| <b>PRESTATIONS ANNEXES</b>  |  |   |
| Représentation aux assemblées générales   | 100,00 € HT<br>OFFERT LA PREMIERE ANNEE LORS DE LA MISE EN PLACE DE LA GESTION   | X   |
| Etablissement d'un bilan de l'état de votre bien avec proposition de travaux à chaque état des lieux de sortie afin d'en préserver la valeur locative et de revente.  | 100,00 € HT  | X   |
| Estimation de valeur de revente de votre bien sur demande et accompagnement administratif dans la sortie de location et la revente  | 250,00 € HT  | X   |
| <b>PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES</b>  |  |   |
| Collecte des devis, représentation du maître de l'ouvrage dans le suivi et la réception de travaux lourds<br>NB .MARTINIQUE GESTION & SYNDIC n'est pas maître d'oeuvre délégué.   | 8% du montant des travaux<br>(minimum forfaitaire de 150,00 € HT)  | 4% du montant des travaux<br>(minimum forfaitaire de 150,00 € HT)   |
| Intervention et travaux sur communs dans immeuble en mono propriété   | Collaborateur : 60,00 € HT/heure<br>Direction : 100,00 € HT/heure  | Collaborateur : 60,00 € HT/heure<br>Direction : 100,00 € HT/heure   |
| Recours DO/Décennale + Représentation   | Forfait 1.000,00 € HT<br>Ou 100,00 € HT/heure  | X   |
| Mise en place et suivi contentieux d'une procédure d'impayés hors GLI   | Forfait 500 € HT   | Forfait 500 € HT  |
| <b>MISE EN LOCATION**</b>   |  |   |
| Visites<br>Constitution de dossier<br>Rédaction du contrat de location  | 8,00 € TTC /m <sup>2</sup> habitable<br>Par exemple, pour un appartement de 40 m <sup>2</sup> habitable : 320,00 € TTC   | 8,00 € TTC /m <sup>2</sup> habitable<br>Par exemple, pour un appartement de 40 m <sup>2</sup> habitable : 320,00 € TTC  |
| Etablissement de l'état des lieux d'entrée.   | 3,00 € TTC / m <sup>2</sup> habitable.<br>⇒ Par exemple, pour un appartement de 40 m <sup>2</sup> habitable : 120,00 € TTC<br>⇒ Même tarif pour l'établissement de l'état des lieux de sortie. | 3,00 € TTC / m <sup>2</sup> habitable.<br>⇒ Par exemple, pour un appartement de 40 m <sup>2</sup> habitable : 120,00 € TTC<br>⇒ <u>Etablissement de l'état des lieux de sortie OFFERT</u> |

\* TVA 8,5% /\*\* Conforme au décret d'application de la loi ALUR applicable au 15/09/2014



## GARANTIE LOYERS IMPAYES

### Sécurisez votre investissement locatif au meilleur prix

Profitez du meilleur tarif grâce à notre contrat groupe :

**2.5 % TTC du loyer annuel charges incluses** (100% déductible de vos revenus fonciers)

| <u>Une couverture complète*</u>   | <u>Pourquoi assurer vos loyers ?</u>  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Loyers impayés : jusqu'à 70 000 €</li><li>✓ Dégradations immobilières : jusqu'à 10 000 €</li><li>✓ Frais de contentieux, frais de procédure d'expulsion et de recouvrement inclus</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vos <b>revenus locatifs protégés</b> jusqu'à l'expulsion du locataire</li><li>✓ Un dossier locataire <b>100% certifié</b> (Cherloc)</li><li>✓ Votre <b>logement rénové</b> en cas de dégradation du locataire</li></ul> |

\* Détails dans vos Conditions Générales n° GLI ADB042014

**CHERLOC** : Bénéficiez d'une certification délivrée par la compagnie d'assurances attestant l'acceptation de vos candidats locataires.

#### EN CAS DE SINISTRE AVEC CHERLOC :

- votre locataire est **déjà certifié éligible** à l'assurance loyers impayés,
- **plus besoin de fournir le dossier locataire** à la compagnie.



Une question, contactez-nous au : « 0596 73 77 79 » ou par email à « [contact.mgs972@gmail.com](mailto:contact.mgs972@gmail.com) »

#### [ ] Refus de souscription :

Dans le cadre de son devoir de conseil, **MARTINIQUE GESTION & SYNDIC** m'a renseigné sur les risques encourus suite à la **défaillance de mon locataire**, en l'absence de souscription à une Garantie de Loyers Impayés.

Malgré cet avertissement, je vous confirme que je ne souhaite pas souscrire à une telle garantie.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature



## COUPON ACCORD DE SOUSCRIPTION À NOUS RETOURNER

#### Informations Propriétaire

Raison sociale : .....  
Nom, prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Logement(s) concerné(s) : .....  
.....  
 Tous mes logements en gestion

#### Bon pour accord

*Je souhaite souscrire cette garantie loyers impayés*  
(FIDELIDADE CG N°GLIADB042014) :

Garantie socle + CHERLOC

Fait à ..... Le : ...../...../.....

Signature du propriétaire :